

25/11/2015

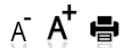
**L'EXPRESS**

FINANCES Le Conseil d'Etat veut économiser 175 millions par an après 2020.

## Un coup d'arrêt à la réforme fiscale



Les cinq membres du Conseil d'Etat neuchâtelois ont présenté hier à la presse un plan de mesures qui touche notamment les hôpitaux, la fonction publique et les contribuables. lucas vuittel



FRANÇOISE KUENZI

«Un pas important vers une situation plus saine et plus solide des finances de l'Etat». C'est ainsi que le conseiller d'Etat et chef des Finances Laurent Kurth a qualifié, hier devant la presse, le programme d'assainissement des finances du gouvernement neuchâtelois. Un programme qui doit permettre, à terme, d'améliorer le porte-monnaie cantonal de 175 millions de francs par an. Les mesures envisagées (lire ci-dessous), progressives, déploieront leurs pleins effets après 2020.

Pour autant, évidemment, que le Grand Conseil donne son feu vert. C'est d'ailleurs sa majorité de droite qui, début 2014, avait réclamé au Conseil d'Etat un plan d'assainissement portant sur une amélioration de 8% des charges, ou 164 millions. Il a désormais ce programme entre les mains. Un document qui intègre les économies réalisées dans le cadre des procédures budgétaires 2014, 2015 et 2016 – qui se montent à près de 100 millions – et qui en ajoute de nouvelles, pour 76 millions d'améliorations à terme (37 millions en 2017, 59 millions en 2020).

### Ambitions à la baisse

Un des gros wagons de ce train de mesures est la réforme fiscale des particuliers, dont l'ambition a été revue à la baisse. «Le canton souhaite la mener à terme, car elle fait partie des dynamiques positives qui doivent renforcer l'attractivité du

canton, mais à un rythme plus digeste pour les finances cantonales», assure Laurent Kurth.

Les contribuables devront donc avaler, eux, quelques couleuvres: le rapport fait état de mesures non seulement reportées d'un an – il ne se passera rien de plus en 2017 –, mais à l'ampleur redimensionnée.

### **Déductions touchées**

Un exemple? Le rabais d'impôt de 200 francs par enfant aurait dû passer à 500 fr. en 2018. Selon le rapport du Conseil d'Etat, il n'est pas prévu de faire ce pas supplémentaire. Même chose pour le dernier pas de la hausse des déductions pour enfants – que le Conseil d'Etat prévoit d'ailleurs déjà de limiter un peu l'an prochain, comme l'indique un amendement au budget 2016. Quant à la baisse de la valeur locative, elle serait reportée pour être recalculée.

Bref, le canton veut limiter à 10 à 12 millions par an le coût des étapes suivantes de la réforme. «Il faut rappeler que le Grand Conseil devait de toute façon procéder en 2016 à une nouvelle évaluation de la situation avant de décider s'il entendait mettre en œuvre le second volet de la réforme», souligne Laurent Kurth.

Outre les citoyens et les hôpitaux, qui devraient contribuer à une grosse part de l'assainissement, «les mesures concernent l'entier du service public», précise la présidente du Conseil d'Etat, Monika Maire-Hefti. Le gouvernement a néanmoins tenu à «éviter de casser des dynamiques positives, car il est important que de nouveaux revenus soient générés». Il a aussi voulu éviter de proposer des mesures qui ne s'inscrivent pas dans la durée. Tout en sachant que ce plan «apparaît encore insuffisant» face aux défis financiers à venir. Mais les charges sont maîtrisées. Et «le Conseil d'Etat reste confiant que l'objectif visant à atteindre à court terme l'équilibre des comptes annuels de l'Etat est réalisable», note le rapport. Reste que le travail se poursuivra sur trois axes: «Positionner le canton de Neuchâtel en comparaison intercantonale, pour savoir dans quelle partie du classement on se trouve, poursuivre le programme de réforme de l'Etat, qui enrichit le plan d'assainissement, et collaborer avec les communes, qui doivent continuer de participer à l'effort», a résumé Laurent Kurth.

### **«Le chemin est le bon»**

Pour Monika Maire-Hefti, «le Conseil d'Etat est convaincu que le chemin choisi est le bon.» Quel sort le Grand Conseil réservera-t-il à ce rapport? Même si la commission financière a collaboré à l'élaboration du programme, elle ne s'est pas positionnée formellement et devra donc rendre son propre rapport. Le Grand Conseil devrait traiter le dossier, qui lui est présenté sous la forme d'un décret, début 2016. En principe sans l'obligation de réunir une majorité qualifiée. Par contre, cela sera le cas par la suite pour certaines mesures proposées, qui reviendront au plénum dans les prochains budgets ou sous forme de modifications de loi. «Le Conseil d'Etat pense que ces mesures ont une chance de réunir des majorités et d'éviter des blocages gauche-droite», pronostique Laurent Kurth. Qui verra rapidement s'il a raison ou tort: la session sur le budget 2016 s'ouvre la semaine prochaine.

## **Plus de 20 millions de francs d'économies dans la fonction publique**

### **MASSE SALARIALE**

Si la remise en cause – partielle – de la réforme fiscale sur les particuliers risque de fâcher à droite, les économies prévues dans la fonction publique vont susciter le courroux de la gauche et des syndicats.

On pense en particulier à la réduction de la masse salariale, à hauteur de 9 millions de francs par année dès 2018. Pour atteindre ce montant, le Conseil d'Etat table sur l'uniformisation du système salarial du personnel de l'Etat et de celui des enseignants. Le processus est en cours. Des syndicats ont déjà fait part de leur opposition, tant sur la forme que sur le fond. Le Conseil d'Etat se dit «conscient que la fonction publique a déjà été mise à forte contribution au cours des dernières années». Il dit aussi «reconnaître que le mécanisme de progression salariale n'a pas été appliqué». Mais: «Ce mécanisme n'est tout simplement pas supportable financièrement pour l'Etat.»

D'où sa volonté de mettre en place un système débouchant sur une hausse automatique moins élevée de la masse salariale. Il est également prévu – et là aussi ça va réagir – de «reconnaître davantage l'engagement individuel», cela par le biais de primes.

### **EFFECTIFS**

Fonction publique toujours, mais cette fois en termes d'effectifs. Le Conseil d'Etat prévoit une réduction d'une cinquantaine de postes d'ici 2020 – non compris une diminution du nombre de collaborateurs dans la police, dans le Service des ponts et chaussées et dans l'enseignement, plus précisément au niveau secondaire 2 (lire plus loin). Objectif de cette réduction des effectifs: 7 millions de francs par année.

Comment? «En optimisant certaines prestations», mais aussi en «réduisant», voire en «supprimant» des prestations. Le gouvernement entend agir dans les secteurs «qui produisent un niveau de qualité excédant le nécessaire», ou qui produisent «une abondance de normes», ou encore les domaines «où les processus peuvent être centralisés».

Le Conseil d'Etat précise que «dans toute la mesure du possible, ces objectifs seront réalisés grâce aux fluctuations naturelles.» Mais il n'exclut pas «d'autres nécessités». Comprenez: des réductions du temps de travail ou des licenciements.

D'où ce commentaire: «Le gouvernement est parfaitement conscient des enjeux humains et sociaux liés à cette mesure. Il s'efforcera de proposer les accompagnements indispensables à certaines situations difficiles.»

### FORMATION

Fonction publique suite et fin, si l'on peut dire: le Conseil d'Etat prévoit à partir de 2020 un total de 3,1 millions de francs d'économies dans le secondaire 2, autrement dit la formation qui suit l'école obligatoire.

Ce qui est remis en cause? «La formation post-obligatoire comprend un nombre important de filières en école à plein temps», qui coûtent plus cher que la formation duale, c'est-à-dire en entreprise et en école. Par ailleurs, «trois directions indépendantes, ainsi qu'un administrateur commun, sont actuellement en place pour les trois lycées». De même, «chaque centre professionnel dispose d'une direction indépendante.»

Vous l'aurez compris, le gouvernement entend poursuivre les efforts menés pour favoriser la formation duale, avec ce que cela signifie en termes de fermetures potentielles de classes, et donc de réduction du personnel enseignant, technique et administratif.

Et surtout, il propose de créer un conseil de direction unique pour les trois lycées, dès 2016, ainsi que pour les trois centres professionnels (CPLN, Cifom et CPMB), dès 2018. PASCAL HOFER

### L'HÔPITAL NEUCHÂTELOIS EST LE PLUS TOUCHÉ

Avec une économie de 2,5 millions de francs par année sur dix ans, soit 25 millions au total, l'Hôpital neuchâtelois (HNE) – pour lequel les subventions cantonales annuelles ont déjà baissé d'une dizaine de millions ces dernières années – est le plus touché par les mesures d'économies proposées par le Conseil d'Etat.

Ces économies seront principalement réalisées de deux manières. Premièrement, l'HNE – dont 70% des charges sont constituées par les salaires – doit encore et toujours chiffrer précisément ce que l'on appelle les prestations d'intérêt général, qui coûtent environ 70 millions de francs par année au canton. Et surtout réduire le coût de ces prestations...

Parallèlement, le redimensionnement et les centralisations préconisées par l'HNE devraient déboucher, «à moyen terme, sur un réseau hospitalier comprenant deux sites et une antenne au maximum», selon les termes du Conseil d'Etat. Soit, a priori, les sites de Neuchâtel (Pourtalès), La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers.

Il est également prévu que l'HNE agisse sur ses recettes en augmentant son activité ambulatoire (sans séjour à l'hôpital). PHO









